



Parc les PIVOILLES, 81-83 Rue Elisée Reclus
Service Formation
69150 DECINES CHARPIEU
Tel : 04 74 59 73 52 Fax : 09 72 59 73 52
Mail : info@ats-prevention.com

FORMATION PREALABLE RISQUE AMIANTE SOUS SECTION 4 CUMUL DES FONCTIONS

Arrêté du 23 Février 2012 (Travail en sous-section 4 du code du travail)

PREEREQUIS :

- Attester de l'aptitude médicale au port des appareils de protection respiratoire par un certificat médical.
- Comprendre, lire et parler Français

OBJECTIFS :

- Connaître les risques liés aux opérations pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
- Etre conforme **aux obligations réglementaires**
- Définir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante et les modes opératoires à intégrer dans un plan de prévention ou un PPSPS.

METHODE PEDAGOGIQUE :

- Diaporama
- Films / vidéos
- Photos
- Exposé participatif
- Mise en situation pratique

DUREE :

- 5 jours soit 35h

PROGRAMME :

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante, produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et leurs modalités d'identification + terrains amiantifères
- Effets sur la santé : pathologies bénignes/malignes + effet du tabac
- Exigences règlementaires : code de la santé publique
- Risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, chimiques, chute,...)
- Code du travail
- Code de l'environnement (gestion des déchets)
- Connaître + analyse critique des documents exigibles lors d'intervention sur des immeubles bâtis (NFX46-020 + obligations du donneur d'ordre)
- Connaître les produits ou procédés de substitution
- Connaître les sanctions pénales applicables à l'employeur



Parc les PIVOLLES, 81-83 Rue Elisée Reclus
Service Formation
69150 DECINES CHARPIEU
Tel : 04 74 59 73 52 Fax : 09 72 59 73 52
Mail : info@ats-prevention.com

- Méthodes de travail et procédures à communiquer aux opérateurs.
- Les équipements de protection (EPI, EPC)
- Définir et communiquer les situations d'urgence aux opérateurs
- Travaux pratiques sur plate-forme pédagogique chantier fictif

VALIDATION :

- Contrôle de connaissance sous forme de QCM puis cas pratique
- **Attestation de compétence – certificat N°1, valable 3 ans**, délivrée si réussite aux évaluations et aptitude médicale fournie